



●●●● ÉLECTIONS URPS 2021 Qui sont les 24 élus qui vous représenteront ces 5 prochaines années ?

Vous avez été 2 351 à vous mobiliser, entre le 31 mars et le 7 avril, pour élire les 24 kinésithérapeutes libéraux constituant la nouvelle assemblée URPS. Découvrez dans ce bulletin les profils et les missions de celles et ceux qui travailleront à renforcer la place de la kinésithérapie au sein des politiques et projets de santé publique.

Page 2 et 3

EDITO



Nouveau mandat, nouvelle équipe, un seul objectif :
vous accompagner dans les mutations de la kinésithérapie libérale

L'actualité ne nous aura laissé que peu de temps pour prendre nos marques...La nouvelle équipe d'élus URPS, que j'ai l'honneur d'intégrer et présider pour les 5 prochaines années, a pris ses fonctions ce 3 juin 2021. Et déjà, a dû élaborer une réponse concrète au besoin exprimé par nombre d'entre vous de se former au geste vaccinal (p.6)

Déploiement de l'exercice coordonné, parcours de soins, formations aux tests antigéniques, mise en place des protocoles de coopération ou encore pérennisation du télésoin : notre profession dans son ensemble est en pleine mutation et les 24 élus qui vous représentent auront à cœur de vous accompagner dans ces évolutions rapides et profondes.



Notre volonté est de poursuivre le travail engagé depuis ces 10 dernières années : tendre à faire de l'URPS un acteur plus opérationnel et une véritable instance d'expertise. Pratiquant la kinésithérapie depuis plus de 24 ans, mon nouvel engagement aux côtés des 23 autres kinésithérapeutes de la nouvelle équipe se veut adapté aux réalités que nous rencontrons, que vous rencontrez dans vos pratiques : du concret et de la réactivité dans les réponses à apporter. Mais également de l'innovation : nous tendrons à développer la collaboration avec les acteurs de recherche et d'enseignement pour assurer la **reconnaissance d'expertise en kinésithérapie**.

Investissez-vous avec nous dans ces évolutions et ainsi ouvrons le large champ des possibles.

Franck Hurlimann
Président URPS MK ARA

- **CPTS & PRÉVENTION**
Outiller concrètement les kinés
Page 4
- **SANTÉ AU TRAVAIL**
Un champ d'application en plein essor pour les kinés
Page 5
- **CAMPAGNE ANKYLOSE**
De nouvelles affiches pour inciter vos patients à bouger au travail
Page 6



L'URPS-MK ARA vous informe des actualités professionnelles à travers plusieurs newsletters : agenda, actualité...







Rendez-vous sur notre site web pour vous inscrire.

Retour sur les élections URPS : Découvrez les 24 élus qui vous représenteront au cours des 5 prochaines années

Dans le respect des mesures-barrières, ils sont 24 kinésithérapeutes libéraux, réunis en présentiel au siège de l'URPS à Lyon Confluence, ce jeudi 3 juin. Tous prennent part à la première Assemblée Générale dite d'Installation qui marque l'entrée en fonction des nouveaux élus URPS. Deux mois après la communication officielle des résultats aux élections, c'est une équipe mêlant expérience et regards nouveaux qui prend connaissance des dossiers qui l'occupera dans les prochains mois. (Re)-découvrez le profil et les missions des 24 professionnels qui vous représenteront auprès des instances de tutelle régionale au cours des 5 prochaines années !

Election du nouveau bureau, présentation et échanges autour des projets en cours, constitution des 4 commissions de travail entre autres : l'ordre du jour de cette première Assemblée générale URPS MK ARA est dense. L'occasion pour la nouvelle équipe de faire connaissance, entre élus pour qui il s'agit d'un premier mandat et kinésithérapeutes plus expérimentés enthousiastes de poursuivre leur investissement au sein de l'instance régionale.

Profil de la nouvelle équipe

-  10 femmes - 14 hommes
-  12 départements représentés sur 12
-  12 élus issus du syndicat FFMKR
-  9 élus issus du syndicat Alizée
-  3 élus issus du syndicat SNMKR
-  1er mandat à l'URPS MK ARA pour 12 élus sur 24

Découvrez en ligne la liste de la nouvelle assemblée :



Les URPS : entre opérationnalité et expertise

Après 10 ans d'existence, les URPS s'affirment comme véritable partenaire dans l'espace de santé.

La crise l'a assurément démontré. Télésoin, tests antigéniques, désormais vaccination contre la COVID-19, les pratiques des kinésithérapeutes ont rapidement évolué au cours des derniers mois. Face à ces transformations, il a s'agit pour l'URPS d'être réactive, pertinente et concrète dans les

réponses aux besoins exprimés par les 10 000 kinésithérapeutes libéraux qu'elle représente. L'organisation de formations aux tests antigéniques, le déploiement des outils de communication, l'accompagnement à l'appropriation des solutions numériques, autant d'actions qui s'inscrivent dans cette nécessité d'opérationnalité.

L'URPS renforce également sa collaboration avec les acteurs de la

recherche. Les élus sont plus que jamais, dans leurs concertations avec les instances de tutelle locale et régionale, ou au sein de groupes-projets, amenés à s'appuyer sur des données scientifiques probantes. Qu'il s'agisse d'éclairer la décision politique ou d'alimenter les réflexions pluriprofessionnelles, l'URPS tend à se positionner comme instance d'expertise.

Composition du bureau

Le Bureau représente l'organe exécutif de l'Assemblée Générale : il est en charge de mettre en œuvre la stratégie d'action décidée en Assemblée Générale et a en charge d'organiser le fonctionnement courant de l'URPS.

Nouveauté : afin de permettre la représentativité des 3 syndicats au sein de cet organe exécutif et conformément au chapitre 6-1 du Règlement Intérieur de l'URPS MK ARA, l'Assemblée Générale a validé la création d'un second poste de vice-président au sein du bureau.

PRÉSIDENT

Franck HURLIMANN - Kinésithérapeute généraliste, il exerce depuis plus de 24 ans à Mions et Chaponnay en périphérie de Lyon. Investi depuis plus de 2 ans dans la CPTS d'Ozon, il a à cœur de conserver une activité de terrain en parallèle de ses nouvelles fonctions.

VICE-PRÉSIDENT

Véronique MOREL-LAB

VICE-PRÉSIDENT

Jérôme ALAPHILIPPE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Corinne CASTANIER

TRÉSORIER

Gilles CHALOT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Bruno DUGAST

TRÉSORIER-ADJOINT

Stéphanie JOSSERAND

Au travail ! Quelques grands chantiers qui attendent les 24 représentants

Chantier 1 - Accompagner la montée en compétence des kinés libéraux

Accès direct via les protocoles de coopération, obtention du grade Master pour les prochains diplômés de kinésithérapie, élargissement du champ de prescription...il s'agira pour les élus URPS de faciliter, dans les stratégies d'accompagnement à venir, l'autonomisation en cours de la profession.

Chantier 2 - Participer en lien avec les instances de tutelle à l'évolution cohérente de l'offre de soins en kinésithérapie libérale

Zonage démographique, implantation de nouvelles maisons de santé, ouverture de SSR : les élus URPS continueront à participer aux concertations locales et régionales relatives à l'organisation de l'offre en kinésithérapie. Il ne s'agit pas seulement ici d'une mission de représentation : les élus peuvent s'appuyer sur les enquêtes et études démographiques commandées par l'URPS pour apporter un point de vue argumenté éclairant les décisionnaires.

Chantier 3 - Développer de nouveaux parcours répondant aux enjeux de santé et reconnus institutionnellement

Parcours Ostéoporose, Obésité, Sport-Santé, l'URPS se veut moteur en termes d'élaboration ou formalisation de nouveaux parcours qui répondent à des problématiques de santé régionale. La production de ressources est une mission importante allouée à l'URPS. Pour cela, elle développe des partenariats privilégiés avec le monde de la recherche. En parallèle, les élus continueront à œuvrer pour une reconnaissance financière des actions et soins liés à ces filières qui se structurent.



Les élus répartis au sein de 4 commissions de travail

Les commissions sont les espaces dédiés au développement des projets. Chaque élu participe à une ou plusieurs commissions pour faire avancer les dossiers en cours.

Retour sur une année de projets : le nouveau rapport d'activités de l'URPS disponible !

Tandis que la nouvelle équipe URPS se met en place, les élus sortants se sont prêtés, comme chaque année, à l'exercice du bilan. Retour, donc, sur les actions menées en 2020 : Équipe mobile de kinésithérapie, parcours Ostéoporose, développement du Sport-Santé ou encore interventions en IFMK... Ce nouveau rapport d'activité fait un tour d'horizon des projets et partenariats dernièrement déployés par l'URPS.

Actualité sanitaire oblige, cette dernière édition consacre une large place à la gestion de la crise Covid-19 qui a mobilisé de façon inédite les ressources et moyens de l'instance au cours de l'année écoulée.

Pour mieux comprendre les missions allouées aux Unions Régionales et appréhender les actions concrètes mises en œuvre par les 24 kinésithérapeutes qui vous représentent, n'hésitez pas à consulter ce nouveau rapport.



Disponible en consultation et téléchargement sur le site URPS.

Bonne lecture.





Des groupes de travail pour concrétiser la prévention en CPTS

Prévention des affections respiratoires, Sport-Santé, prévention des chutes : ce sont les 3 thèmes priorités par le groupe de kinésithérapeutes qui prend part, depuis ce mois de mars, à la réflexion sur les parcours de prévention en CPTS.

Tandis que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé s'ancrent dans le paysage sanitaire, pour nombre de confrères/consœurs, il reste encore à définir les champs d'action de la profession au sein de ces nouvelles organisations et à traduire en actions concrètes la synergie pluriprofessionnelle qu'elles génèrent. Ce sont sur ces deux constats que s'appuie la démarche initiée par l'URPS.

L'objectif se veut concret : créer et mettre à disposition de tout kinésithérapeute investi dans une CPTS une boîte à outils facilitant la construction et le déploiement de parcours de prévention sur son propre territoire.

Pourquoi une démarche axée sur les parcours de prévention ?

Pour rappel, les projets de CPTS reposent sur la réalisation de 3 missions-socles que sont :

1. L'amélioration de l'accès aux soins (accès à un médecin traitant, organisation des soins non programmés)
2. L'organisation de parcours patients pluriprofessionnels
3. La prévention

Tandis que les professionnels de santé appréhendent plus aisément les actions de structuration et de coordination relatives aux deux premières missions, la mission de prévention s'inscrit davantage dans une activité hors-conventionnelle. Les kinésithérapeutes s'y investissent cependant de plus en plus et l'URPS tient à les accompagner dans la formalisation de parcours en lien avec des problématiques de santé impliquant une expertise kinésithérapique.

La démarche mise en place



Constitution en mars 2021 d'un groupe régional de kinésithérapeutes référents. Priorisation de 3 thématiques de travail : le Sport-Santé, la prévention des chutes et le maintien à domicile, la prévention des affections respiratoires.



Mise en place de sous-groupes de travail par thématique : Participe aux sous-groupes tout kinésithérapeute impliqué au sein d'une CPTS et désireux d'apporter son point de vue/expertise



Accompagnement par l'URPS Kinés : l'URPS suit et capitalise les travaux de chaque sous-groupe.

Un travail de synthèse et restitution des travaux produits par chaque sous-groupe sera réalisé au cours de l'été 2021. Vous souhaitez en savoir plus sur cette démarche et/ou intégrer l'un des groupes de travail, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'URPS : chargedemission@urps-mk-ara.org

4 étudiantes de K4 animent un atelier geste et posture auprès des salariés de la CPAM du Rhône

Elles peuvent désormais ajouter à leurs compétences la gestion d'un projet de santé publique. Du diagnostic, à l'évaluation en passant par la mise en œuvre opérationnelle, 4 étudiantes de l'IFMK de Lyon (ISTR Lyon - Université Claude Bernard Lyon 1) ont été accompagnées par l'URPS au cours des derniers mois afin de concrétiser un projet de santé publique.

Pari réussi pour l'IFMK et l'URPS qui collaboraient pour la première fois dans le cadre de l'UE 32 de K4 afin de concevoir une nouvelle option professionnalisante visant à l'acquisition d'une culture projet en santé publique.

Cette option se veut dans la continuité du module de santé publique proposé aux étudiants au premier semestre de 4^{ème} année et déjà animé par l'URPS.

C'est d'ailleurs dans le cadre de ce module que le rapport remis par Clémence DRESSY, Marion LE GUYADER, Floriane MASSON-DICHAM et Juliette TORRES a attiré l'attention des évaluateurs.

La qualité du projet proposé «Prévention des TMS et ergonomie en télétravail» et son adéquation en lien avec l'actualité sanitaire ont suffi à convaincre M. Samir BOUDRAHEM, référent pédagogique des K4 - ISTR Lyon, le président et la vice-présidente de l'URPS d'en accompagner le déploiement expérimental. Il ne restait plus qu'à trouver un site partenaire. Le choix s'est porté sur la CPAM du Rhône qui a répondu favorablement à cette demande de collaboration, la prévention des TMS ayant déjà fait l'objet de sensibilisations coordonnées par

leur service Santé au travail.

Dans une volonté de compléter leurs connaissances de base en ergonomie et prévention des TMS, les étudiantes se sont appuyées sur deux kinésithérapeutes spécialistes de la prévention en entreprise. Alexis CORNU et Solange CABAUP ont ainsi pu former le groupe aux gestes et postures dans un contexte spécifique de télétravail

Au final, une cinquantaine de télétravailleurs de la CPAM du Rhône ont participé à l'atelier intitulé « Télétravail : les bons gestes » qui s'est déroulé le 17 mai dernier. Entre sensibilisation théorique et exercices pratiques, les premiers retours ont été très positifs. Les participants soulignent la pertinence et la richesse des conseils prodigués par les 4 futures kinésithérapeutes.

Le saviez-vous ?

L'Organisation Mondiale de la Santé a actualisé en Novembre 2020 les recommandations liées à la pratique d'une activité physique et ce par tranche d'âge :

- **de 5 à 17 ans** : 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue.
- **de 18 à 64 ans** : 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue
- **à partir de 65 ans et plus** : 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue

L'OMS préconise pour tout adulte quel que soit son âge, de compléter cette activité quotidienne avec des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires, et ce au moins deux jours par semaine

Pour en savoir plus : www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_recommendations/fr/

Un partenariat privilégié avec les IFMK de la région

Quatre élus URPS interviennent depuis plus de 3 ans maintenant au sein des différents IFMK de la Région. Le fruit d'un long travail de rapprochement engagé avec les instituts de formation. L'objectif de ces interventions : faire connaître bien sûr aux étudiants IFMK le rôle et les missions de l'URPS en tant qu'acteur de santé publique, mais également leur instiller une culture de la santé publique en les familiarisant à la conception de projet. Les interventions des élus URPS au sein des IFMK permettent également de sonder les projets d'installation des futurs kinésithérapeutes.

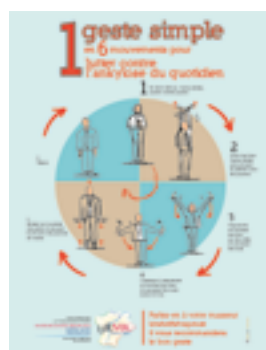
Également en consultation sur notre site Internet : <https://urps-mk-ara.org/sante-au-travail-quand-les-kines-investissent-la-prevention-en-entreprise/>

La campagne Ankylose fait peau neuve : deux nouvelles affiches pour lutter contre la sédentarité

Une réactualisation qui n'est certainement pas liée au hasard : une étude publiée par Santé Publique France* en Février 2021 fait état d'une augmentation significative du temps quotidien passé assis, liée à la mise en place des confinements successifs. D'après les données recueillies, la moitié de la population française, durant le premier confinement en mars 2020, n'aurait pas atteint les recommandations d'un minimum de 30 minutes d'activités par jour.

Déjà en 2013, l'URPS plaçait au cœur de sa campagne annuelle de santé publique la lutte contre l'ankylose du quotidien (cf. première affiche). En conservant le principe de proposer à sa patientèle un mouvement simple à reproduire sans besoin de matériel, deux nouvelles affiches ont donc été élaborées, axées autour de la pause active au travail...et au télétravail.

*www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/article/activite-physique-et-sedentarite-des-adultes-pendant-la-periode-de-confinement-lie-a-l-epidemie-de-covid-19-etat-des-lieux-et-evolutions-percues



Ces affiches sont en téléchargement sur notre site Internet. N'hésitez pas à vous les procurer !

L'actualité Covid-19 en Juin 2021 : Les kinés peuvent désormais vacciner !

La vaccination contre la Covid-19 s'ouvre désormais à toute personne de plus de 12 ans, sans condition de pathologie.

Tandis que les masseurs-kinésithérapeutes ont intégré, par décret 2021-575 du 11 mai, la liste des professionnels de santé habilités à vacciner, l'URPS MK ARA s'est mobilisée afin de répondre aux besoins en formation des confrères, consoeurs désireux de prendre part à la campagne vaccinale.

Des formations en présentiel, visant à compléter l'offre existante, ont été organisées à Grenoble, Valence, Annecy, Lyon et Clermont-Ferrand. L'URPS travaille désormais à faciliter le déploiement des personnels formés au sein des 171 centres de vaccination répartis sur l'ensemble de la région.

Retrouvez notre fil d'actualité Covid-19 sur le site Internet URPS : www.urps-mk-ara.org

Le journal de l'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne-Rhône-Alpes

www.urps-mk-ara.org



@URPS_MK_ARA
facebook.com/URPS.MK.ARA



URPS-MK-ARA, 21 Quai Antoine Riboud, 69002 Lyon
Tél. 04 27 89 57 85 - contact@urps-mk-ara.org
www.urps-mk-ara.org

Directeur de la Publication : Franck HURLIMANN
Création et mise en page : FRSH
Impression : 106 Imprimerie
Distribution La Poste - Tirage 10 000 exemplaires

